

## Réglementation Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques Application à la robinetterie sanitaire

### Définition des DEEE

- **EEE et DEEE**

Selon l'article R.543.172 du code de l'environnement, sont des équipements électriques et électroniques (**EEE**) les équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, et les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs, et conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu.

La réglementation s'applique aux EEE et aux déchets qui en sont issus (les **DEEE**), y compris tous les composants, sous-ensembles et produits consommables faisant partie intégrante du produit au moment de la mise au rebut.

- **EEE concernés par la réglementation**

Jusqu'au 14 août 2018 sont concernés les EEE (hors cas d'exclusion) s'ils relèvent d'une des 11 catégories listées dans l'article R543-172 du code de l'environnement et précisés dans l'Avis aux producteurs du 27/11/2014.

A partir du 14 août 2018, tous les EEE sont concernés, sauf exclusion explicite. Il existe en effet, un certain nombre d'exclusions listées dans l'article R543-172-1.

### Application à la robinetterie sanitaire électronique

La robinetterie sanitaire électronique est couramment utilisée pour des raisons d'hygiène et d'économie d'eau. Ces produits contiennent des organes de commande relevant de la définition des EEE mais ne rentrent pas dans les 11 catégories listées à l'article R543-172. Ils seront donc concernés à partir de 2018 par la réglementation.

Cette interprétation est confirmée par l'analyse de l'Avis aux producteurs de novembre 2014<sup>1</sup> qui clarifie avec une liste d'exemple le périmètre des 11 catégories. Cette analyse est résumée à la page suivante.

---

*PROFLUID est l'association française des fabricants de pompes et agitateurs, de compresseurs et de robinetterie. Membre de la Fédération des Industries Mécaniques, PROFLUID est au centre d'un vaste réseau de compétences et de partenaires. Développer les complémentarités entre ces organisations, travailler en partenariat et en veillant à la défense des intérêts de notre industrie est une priorité pour plus d'efficacité et un meilleur service aux industriels.*

---

<sup>1</sup>

[https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?numJO=0&dateJO=20141127&numTexte=123&pageDebut=19847&pageFin=19852](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?numJO=0&dateJO=20141127&numTexte=123&pageDebut=19847&pageFin=19852)

## Analyse de l'Avis aux producteurs

Les intitulés des catégories d'EEE listées dans l'article R543-172 du code de l'environnement sont assez larges. Certaines catégories ont mérité une analyse approfondie pour déterminer si la robinetterie sanitaire pouvait en faire partie. Cette analyse a été basée sur les exemples données dans l'avis aux producteurs pour les catégories 2, 4, 6, 9 et 10.

2. *Petits appareils ménagers :*

Exemples : Aspirateurs [...]

6. *Outils électriques et électroniques (à l'exception des gros outils industriels fixes) :*

Exemples : Foreuses, Scies et tronçonneuses [...]

9. *Instruments de surveillance et de contrôle :*

Appareils de gestion et de régulation d'énergie

Exemples : régulateurs [...]

Appareils électroniques de sécurité

Exemples : matériel de vidéosurveillance [...]

Systèmes de sécurité incendie

Exemples : détecteurs de fumée [...]

Systèmes de fermeture et de protection solaire

Exemples : motorisations de porte industrielle [...]

Appareils de mesure et de test

Exemples : instruments de mesure chronométrique [...]

Appareils de surveillance et contrôle des installations industrielles :

Exemples : pupitres de commande actif [...]

Appareils de surveillance et de contrôle des paramètres zootechniques des animaux d'élevage et produits dérivés

Alimentations électriques des équipements et leurs dispositifs de contrôle :

Exemples : convertisseurs AC/DC [...]

10. *Distributeurs automatiques :*

Exemples : Distributeurs automatiques de boissons chaudes [...]

**Conclusion : aucune analogie ne peut être faite avec la robinetterie sanitaire électronique dans aucune des catégories et sous-catégories.**